

# JOURNAL DE LA HAYE.

**PREMIER ABONNEMENT**  
 Pour la Haye... 7 — Payable  
 Pour la province... 8 — d'avance.  
 CHEZ LES INSERTIONS.  
 Les premières 5 lignes à 1.50 timbre  
 comptant et 20 cts. par ligne en sus.

**BUREAU DE LA REDACTION**  
 à La Haye, Spui, n° 75.  
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
 ANNONCES,  
 Chez M. van Weelden, libraire, Spui  
 et chez les Héritiers Doornin, Li-  
 braires, Lange Pooten, à La Haye.  
 Les lettres et paquets doivent être  
 envoyés à la rédaction franc de port.

LA HAYE, MERCREDI 9 AOÛT.

## Revue Politique.

Il est difficile, au milieu des nouvelles de toute nature qui se dégagent du théâtre de la guerre en Italie, de se faire en ce moment une idée exacte de la position respective et détaillée des armées, ainsi que des intentions de Charles-Albert et de Radetzky. Ces nouvelles sont parfois contradictoires, ou du moins paraissent l'être plus encore qu'elle ne le sont, parce qu'elles proviennent de diverses villes à des dates différentes, elles ne sont vraies au moment où on les donne, et se trouvent en partie modifiées du jour au lendemain par les faits subséquents.

Il est de ce qui paraît ressortir positivement de l'ensemble des nouvelles reçues aujourd'hui : Le mouvement de retraite de l'armée autrichienne se serait arrêté à Milan où Charles-Albert serait entré le 2 août, et se serait dirigé vers Venise, dit-on, 45,000 hommes et 64 canons pour la défense de Milan. Ainsi se trouverait démenti le bruit de la prise de cette ville; mais il paraît qu'au moment où la date des dernières nouvelles, les Autrichiens se retireraient plus qu'à quatre lieues.

Quant à la question de l'intervention française en Italie, on croit moins que jamais à Paris. Il paraît que le gouvernement français est entièrement d'accord avec le cabinet de Londres pour proposer une médiation à l'amiable aux deux cours de Vienne et de Turin. On annonce déjà qu'un agent anglais et un agent français sont sur le théâtre de la guerre pour décider le maréchal Radetzky à accorder un armistice, afin de donner le temps d'ouvrir des négociations.

Toutefois, l'embarras du gouvernement français, dans la question italienne, est immense. Il ressort du silence que gardent ses organes.

Cet embarras auraient été moins grands pour la France, si elle avait agi avec la prudence obligée, si les résolutions avaient été précédées d'études, si les déclarations avaient été précédées de négociations, si la politique radicale n'avait pas prévalu sur la politique pratique, si la diplomatie, puisqu'on voulait la faire sur la place publique, y avait été au moins faite par des observateurs intelligents.

L'Assemblée nationale, qui aujourd'hui est la France, qui parle au nom de la France et s'engage, l'Assemblée nationale, qui est conduite par des orateurs qui s'adressent uniquement à ses sympathies ou qui font des affaires une question de principes, avait été, à quelques jours de distance, deux choses qui se contredisaient. Sans demander des renseignements sur les négociations militaires, sans se faire rendre compte de la situation militaire, sans connaître la question stratégique et tactique, elle a décidé que la France ne pouvait pas souffrir d'attendre la présence d'un seul Autrichien sur le sol italien. Puis, quelques jours après, sans prendre la peine de se faire expliquer quelles étaient les dispositions vraies de l'Allemagne à l'égard de la guerre italienne, elle a voté d'enthousiasme ce décret qui proclamait, les parties contractantes non entendues, le pacte fraternel avec l'Allemagne, la reconstitution de la Pologne, l'affranchissement de l'Italie.

Or, les Allemands ne voulaient ni de la reconstitution de la Pologne comme on l'entendait à Paris, ni de l'affranchissement de l'Italie. La Pologne n'a pas été reconstruite, et pour affranchir l'Italie, la France doit rompre le pacte fraternel avec l'Allemagne. Voilà où mène la politique radicale.

En Espagne où M. d'Arragon interpella M. de Lamartine, et en Italie où M. de Lamartine protesta contre la seule pensée de laisser les Autrichiens en Italie, les Autrichiens, si nos renseignements sont exacts, offraient à Valleggio et à Milan précisément ce que les médiateurs vont aujourd'hui demander, ce qu'ils auront peut-être de la peine à obtenir, ce qu'ils n'obtiennent plus dans de bonnes conditions pour les Italiens, la ligne de l'Adige.

Maintenant, la médiation que la France va offrir de concert avec l'Angleterre s'accorde-t-elle avec le manifeste de M. de Lamartine? Oui, sans doute, si le manifeste n'avait pas été commenté à la tribune française. Mais les commentaires ont singulièrement augmenté la portée, et l'on ne peut nier que la France ne subisse en ce moment les conséquences d'un échec causé par ses fautes. Il est évident, que, diplomatiquement, elle a été battue en Italie, où sa diplomatie s'est attachée à s'y débattre partout, et qu'elle traite sous le coup d'un échec.

La question du cautionnement des journaux a occupé avant-hier l'Assemblée nationale de France, mais sans qu'elle ait émis un vote à ce sujet. Il n'est pas douteux cependant que le projet du décret présenté par le ministre de l'intérieur ne soit adopté.

À Vienne, en attendant la réponse de l'empereur à l'adresse que elle lui a envoyée, la diète emploie son temps à des interrogations assez peu importantes que ses membres adressent à l'empereur de rôle au ministère.

Quant à cette réponse de l'empereur, les bruits les plus contradictoires circulent. Suivant les uns, S. M. se serait décidée à répondre aux vœux de l'Assemblée et aurait déjà quitté Innsbruck pour retourner à Vienne, où elle devait arriver le 5; suivant les autres, l'archiduc François Charles devait aller remplacer l'empereur, et enfin il en est qui vont jusqu'à dire que ce souverain aurait abdiqué en faveur de son neveu François-Joseph.

La journée du 6 août, où devait avoir lieu la prestation d'hommage des troupes allemandes au vicaire de l'empire, s'est passée sans qu'aucune des manifestations anti-unitaires que l'on attendait eût éclaté. Il est vrai que dans plusieurs des États de l'Allemagne, et notamment en Prusse, la cérémonie militaire annoncée n'a pas eu lieu. Le roi de Prusse s'était mis

d'accord avec le vicaire et le ministère de l'empire, pour que l'ordre du jour qu'il a publié remplaçât la prestation d'hommage primitivement ordonnée.

On parle de Lisbonne que l'échec que le ministère portugais a éprouvé par le rejet à la chambre des pairs du projet de loi sur la réorganisation de la magistrature, a une importance particulière. Le cabinet se proposait par cette mesure d'éloigner les juges des sièges où ils exercent une influence opposée à l'ordre des choses actuel; ils sont accusés d'avoir trahi dans la dernière révolution. C'est à tort qu'on a dit que le ministère avait fait de cette affaire une question de cabinet, car au milieu de la division des partis qui existe, il eût été difficile, pour ne pas dire impossible, de parvenir à former une nouvelle combinaison ministérielle.

À la date des dernières nouvelles de Lisbonne, l'envoyé de la république française n'avait pas été reçu à la cour. Il paraît que le gouvernement portugais veut se fonder sur ce que fera l'Angleterre au propos de la reconnaissance du nouveau gouvernement établi en France.

Aujourd'hui, à midi, la Seconde Chambre des Etats-Généraux a tenu une courte séance dans laquelle M. le président a donné communication d'une missive de la Première Chambre, dans laquelle elle donne avis du rejet de deux projets de loi, sur la suppression des peines corporelles et sur la faculté de laisser inoccupés les places vacantes dans les cours provinciales de la justice, et de l'adoption par elle de quatre projets de loi qui lui ont été envoyés par la Seconde Chambre.

La discussion sur la révision de la Loi Fondamentale est fixée à lundi prochain 11 heures.

Le gouvernement a reçu des rapports fort satisfaisants du Limbourg. M. le ministre Lightenvelt, avec la coopération énergique des autorités de cette province, est parvenu à maintenir l'ordre et la tranquillité qui étaient menacés d'être troublés, et a ainsi concouru efficacement à atteindre le but si désiré pour l'Allemagne aussi bien que pour la Néerlande, le maintien des lois existantes et la protection des personnes et des propriétés.

La Gazette d'Etat à laquelle nous empruntons ce qui précède, ajoute que le mouvement des troupes dans le Limbourg n'a eu aucune autre tendance.

M. le ministre Lightenvelt est arrivé hier en cette résidence et a été admis immédiatement en audience auprès du Roi.

Le Roi, par arrêté du 5 de ce mois, a accordé à M. le comte Van der Duyn van Maasdam, sur la demande que celui-ci en a adressée à S. M., démission honorable de ses fonctions de membre du collège des curateurs de l'université de Leyde, en le remerciant de ses longs services.

Par un arrêté du même jour, le Roi a nommé membre de ce collège M. le chevalier Van der Helm van Duyvendyke.

Un second conseil des ministres a eu lieu hier à 8 heures et demie du soir, et s'est prolongé jusqu'à une heure fort avancée.

M. de Lurde, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française à La Haye, a dîné hier à la Cour.

On lit dans le *Journal du duché du Limbourg* :

« Les nouvelles de la province sont très-satisfaisantes. Toutes les localités sont parfaitement tranquilles. Les troupes sont partout en bon accord avec les habitants. A Vaals, d'où l'on prédisait une journée bruyante pour le 6 août, rien, absolument rien ne s'est manifesté. Il en a été de même à Sittard. Comme nous l'avons dit, un bataillon d'infanterie est entré le 6 au soir à Susteren; le lendemain ce même bataillon a dû entrer à Sittard, et les troupes qui sont dans cette dernière ville, reviennent à Maestricht. »

M. Kerckhoff, ancien greffier de la justice de paix, dont nous avons annoncé l'arrestation, a été rendu à la liberté dès vendredi dernier. La justice n'a trouvé dans sa conduite qu'un acte de trop grande vivacité qui avait mis l'autorité dans la nécessité d'opérer l'arrestation provisoire.

Le sieur Charles Cöster, commis des accises à Fauquemont, vient d'être suspendu provisoirement de ses fonctions, par son directeur, pour s'être conduit, dans les circonstances actuelles, d'une manière indigne d'un loyal employé.

Le sieur Theunissen, garde champêtre à Weert, est également suspendu de ses fonctions pour les mêmes causes.

M. Lightenvelt, ministre des affaires du culte catholique, a quitté lundi Maestricht se rendant à La Haye par Anvers. La crise ministérielle, qui vient de se terminer heureusement par la rentrée de M. Donker-Curtius aux affaires, est la cause du départ de M. Lightenvelt, qui doit assister demain à un conseil de ministres. M. Lightenvelt reviendra à Maestricht dès que sa présence y sera nécessaire.

« Le département de la guerre vient de donner les ordres nécessaires pour qu'à l'avenir il se trouve dans tous les magasins militaires le double du nombre ordinaire de cartouches devant servir pour les armes à feu. »

— Sont arrivés dans cette ville et descendus à l'Hôtel du *Vieux Doelen*, M. C. M. de Virmanov, diplomate espagnol, venant de Madrid, et MM. H. Stuart Wortley, H. Wilson, H. Webster et C. Webster, venant de Londres.

### NOUVELLES D'ITALIE.

Nous empruntons au *Journal des Débats* le résumé des nouvelles d'Italie parvenues avant-hier à Paris : « L'armée autrichienne, forte de 80,000 à 90,000 hommes, s'avance dans la direction de Milan sur trois corps : celui du centre, commandé par le maréchal Radetzky, fort de 50,000 hommes, suit l'armée piémontaise dans sa retraite; le corps de droite marche entre Brescia et Milan; celui de gauches s'avance, par la rive droite du Pô, dans la direction de Parme et Plaisance. »

« L'armée piémontaise avait rétrogradé de Codogno à Casal-Pusterlengo. Ce mouvement n'est pas encore assez prononcé pour que nous puissions juger si le roi va se diriger sur Milan par Lodi, ou s'il va se retirer sur Pavie pour s'y tenir en observation à la frontière de ces Etats. Deux nouvelles tout à fait contradictoires sont arrivées aujourd'hui, dit-on, à Paris : d'après l'une, le roi se serait porté dans les environs de Milan pour couvrir cette ville; d'après l'autre, il aurait fait un mouvement dans

la direction du Piémont. On ne dit pas si c'est vers le Pô ou vers le Tessin. »

« Malgré le décret de fusion politique et militaire du Piémont et de la Lombardie, les Milanais se sont presque entièrement isolés du roi et de ses généraux. Le comité de défense publique institué à Milan par le parti républicain décrie à lui seul toutes les mesures qu'il juge nécessaires. Ces mesures sont énergiques et utiles, mais on regrette qu'un mutuel accord ne règne pas entre Turin et Milan dans des circonstances aussi graves. La levée en masse des gardes nationales de la Lombardie a été décrétée le 31 juillet, à l'exemple du Piémont. »

« Le lieutenant-maréchal baron de Perglas, commandant le corps d'armée autrichien destiné à opérer sur la rive méridionale du Pô, a passé ce fleuve à Borgo-Forte, près de Mantoue, se faisant précéder d'une proclamation aux Modénais. Il les engage à abandonner le roi de Sardaigne, à former une légion sous leur ancien drapeau et à rétablir l'autorité ducale. Ce corps d'armée doit avoir occupé Modène et Reggio le 30, et rien ne paraît devoir s'opposer à ce qu'il occupe ensuite le duché de Parme. »

« Nous trouvons des nouvelles importantes de Florence et de Livourne dans l'*Opinione* et dans le *Risorgimento*. Le 30 juillet, le peuple, à qui on avait annoncé pendant deux jours la victoire, ayant connu tout à coup les désastres de l'armée italienne, s'est porté sur les places avec des cris menaçants. L'émeute eût dégénéré peut-être en insurrection, sans un violent orage qui a dissipé la foule pour quelque temps. La pluie ayant cessé, l'émeute a repris son cours; mais les bons citoyens ont comprimé les perturbateurs trop ardents. Toutefois, des cris de réprobation unanime ont été poussés contre la lenteur des chambres et l'inaction du ministère. On demandait des mesures énergiques, des résolutions fortes pour soutenir la guerre de l'indépendance italienne. »

« On devait présenter le lendemain 31, à la chambre des députés, des lois concernant la mobilisation de 16,000 gardes nationaux, la réquisition des chevaux propres au service de l'armée, un emprunt forcé, le départ immédiat de toutes les gardes nationales disponibles. »

« L'émeute éclatait le même jour, 30, à Livourne et avec plus de violence encore. Le peuple rassemblé devant le palais du gouverneur criait : *Abas le ministère! Levés en masse! Mort à Rudolf! Vive Guerrazzi!* L'émeute a été calmée le lendemain par une dépêche télégraphique annonçant la démission des ministres et les mesures de guerre décrétées par les deux chambres. »

— On lit dans le *National Savoisien* du 4 août :

« La marche des Autrichiens continue; ils s'avancent en grand nombre dans la direction de Milan. L'armée seule se replie toujours en bon ordre; le 31, le quartier-général était à Codogno; le 2 août, il a été transféré à Lodi. C'est de ce point qu'on opérera décidément pour barrer le passage à l'armée autrichienne, dans son incursion sur Milan. Cette ville a été mise en état de siège. Le moral de notre armée était toujours admirable d'énergie et de discipline. »

MESSINE. — Les deux amiraux anglais et français, de concert, ont annoncé au président du gouvernement que la France et l'Angleterre continueraient à protéger la Sicile et qu'elles ne permettront pas le débarquement des troupes du roi de Naples sur le sol sicilien. (*Gazette Piémontaise* du 3 août.)

— Nous savons de bonne source, dit le *Spectateur de Londres*, que le gouvernement sarde a refusé, pour le second fils de Charles-Albert, la couronne offerte à ce jeune prince par le parlement sicilien.

— Des désordres graves ont eu lieu à Florence : un gouvernement provisoire a été proclamé, mais la garde nationale a arrêté les principaux instigateurs du désordre. Le grand duc a adressé une proclamation au peuple. La chambre (ou parlement toscan) a voté 10,000 hommes pour l'armée. — Le quartier-général du roi Charles-Albert est à Lodi. Il n'y a eu aucun fait d'armes. L'armée occupe la ligne entre Lodi et Plaisance. Le roi est continuellement à cheval pour inspecter les divers corps d'armée. Les soldats reprennent vigueur, et ils se préparent à attaquer l'ennemi.

— Si nous sommes bien informés le général Zucchi est parti de Milan à la tête de 24,000 hommes. La réserve piémontaise de 20,000 hommes est arrivée au camp. — L'armée piémontaise n'a rien perdu de son matériel. (*Patria* du 31 juillet.)

— Tous les ministres ont remis ce soir leur démission entre les mains du Grand-Duc de Toscane. (*Patria* de Florence.)

— M. Gioberti, dans une adresse aux habitants de Turin, en date du 2 août, déclare qu'il ne peut y avoir désormais d'accommodement entre les Italiens et les barbares, et il prêche la concorde entre Turin, Venise, Milan et Gênes. Entre toutes ces villes il ne peut y avoir qu'un sentiment, la fraternité. De cette fraternité bien établie dépendra le succès de la guerre, la fondation du royaume italien et l'organisation de cette ligne qui doit rattacher ensemble tous les Etats de la Péninsule.

(*Gazette Piémontaise* du 3 août.)

— 6000 soldats de ligne et 10,000 hommes de la garde civique sont partis en toute hâte de Gênes pour le camp de Charles-Albert. Les forts sont confiés à la garde nationale sarde.

(*Alba* du 31 juillet.)

— En vertu d'un décret d'Eugène, prince de Savoie-Carignan, daté à Turin du 1<sup>er</sup> août, est ouvert pour un temps indéterminé, et même pour une somme excédant celle qui avait été fixée, l'emprunt volontaire national autorisé par édit royal du 23 mars, sous l'observation des formes y prescrites. Le ministre secrétaire d'Etat des finances rendra compte au parlement des sommes qui seront perçues par suite dudit emprunt, et il est demeuré chargé de l'exécution du présent décret.

(*Gaz. piémontaise* du 3 août.)

On écrit de Venise, le 20 juillet.

Ce matin, vers une heure, un coup de canon de Jusina, a été entendu dans le fort St. Georges à Alga. Le fort St. Ange, les embarcations qui protègent nos lagunes, les canons des forts et des bâtiments de guerre ont été aussitôt pointés dans la direction de Jusina. De ce dernier point, on envoyait des feux incendiaires, des fusées, du feu grec jus à Belligale. L'ennemi, au même moment, envoyait deux barques du côté des barrières du canal, qui nous sépare d'avec lui. Sur ces barques étaient des travailleurs qui avaient mission de faire brèche aux barricades, pour y faire passer de petits brulots, espèce d'invention tout-à-fait diabolique. Une des barques a été coulée bas par les canons vénitiens. Quelques embarcations ont été dirigées sur ce point, elles sont parvenues à éteindre les feux et à ramener deux de ces fameuses machines infernales. L'ennemi n'a pas continué cette attaque, des boulets et des grenades ayant considérablement endommagé des maisons de Fusina. (Gaz. Piem.)

### SENAT DE TURIN.

Séance du 2 août. — Vice-présidence de M. Moano.

Le ministre de l'intérieur, M. Lezzo, donne lecture d'un décret royal qui proroge au 15 septembre la session pour l'année courante, du sénat et de la chambre des députés. — Le ministre annonce ensuite que par le décret royal, il a été nommé des commissaires extraordinaires dans les différentes provinces pour l'organisation et la mobilisation de la garde nationale, et pour préparer les populations à la levée en masse; en un mot, pour faire tout ce que le gouvernement jugera utile pour le salut du pays dans les circonstances actuelles.

La levée en masse a été donnée. Des circulaires ont été adressées aux intendants et aux curés; aux premiers, pour qu'ils pourvoient à l'organisation et à l'armement de la garde nationale et qu'ils stimulent l'esprit des populations, et aux seconds, afin que par l'influence de la religion ils excitent l'amour de la patrie, l'un des premiers devoirs de l'homme religieux.

Il a été expédié l'argent nécessaire pour le paiement des armes achetées, et des personnes ont été désignées pour hâter la venue des convois de fusils trouvant de tous les obstacles qui pourraient se présenter.

Il sera publié sans délai :

- 1. Une loi sur l'administration communale ;
- 2. Une loi contenant quelques règlements de police.

M. le président invite la chambre à couronner ses premiers travaux par le cri de : Vive le roi !

Le sénat et les tribunes font retentir l'air de ce cri auquel se mêlent des vivats à l'armée.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — SÉANCE DU 3 AOÛT.

Le général Collegno, ministre de la guerre, s'exprime ainsi : Messieurs les députés,

Il y eut des temps où l'on pensait que tout ce qui concernait la guerre devait rester mystérieux et impénétrable, afin que l'ennemi ignorât de quel côté pouvait venir pour lui le péril. Mais quand une nation est décidée à employer tous les moyens de défense dont elle peut disposer, le mystère devient inutile. Ainsi, les ennemis sauront que notre nation est prête à tous les sacrifices pour la défense de son indépendance, et celui qui dirige les conseils de la nation, lui doit compte de la direction donnée au mouvement général. Le ministre, dont le premier devoir est de prescrire à l'armement national, doit compte à la chambre et à la patrie de ce qu'il a fait. Toutes les troupes qui se trouvent au-delà du Tessin se forment dans les environs d'Alexandrie en corps d'armée. Ces corps d'armée marcheront immédiatement vers le quartier-général de S. M.

Quelques personnes auraient voulu que l'on hâtât le départ d'autres bataillons de réserve. On parlait de faire partir ces hommes sans habits, sans armements complets. Je prie la chambre de ne pas réduire les excellents soldats de la classe de réserve, à combattre avec les corps-francs irréguliers. Les troupes qui doivent combattre sont des troupes disciplinées, habituées au service, et dans des dispositions telles, qu'elles, fussent même sans armes, pourraient se réunir aux rangs de l'armée.

Le ministre a préparé aussi des moyens extraordinaires. Les gardes nationales du royaume seront invitées par le ministre de l'intérieur à fournir des bataillons de volontaires pour la défense des villes lombardes les plus menacées. La levée en masse va se faire dans tout l'Etat, et surtout dans les provinces orientales.

Afin de pourvoir à la défense du territoire italien et d'empêcher que l'ennemi ne s'avance au delà des provinces occupées par lui, par ordre du roi, général en chef de l'armée, toutes les troupes disponibles de la Lombardie ont été dirigées sur Brescia, où le général Zucchi est à la tête de 30,000 hommes.

Les ingénieurs lombards ont disposé pour la défense, la ligne de l'Adda. Le général Aachis, avec plusieurs officiers expérimentés du génie et de l'artillerie, a été appelé à organiser la défense du Tessin. Les places de l'intérieur sont mises en état de défense complète. Si l'ennemi osait approcher des frontières de l'ancien Piémont, peu d'heures suffiraient pour soulever contre lui les populations en masse. Les fleuves et les forteresses serviraient de rempart à ces populations. Un projet de loi va être présenté pour assurer un subside d'un million de livres pour l'entretien des familles des militaires des classes de réserve appelés extraordinairement sous les drapeaux.

Il a été pris des dispositions pour faire arriver promptement en Piémont 50,000 fusils qui nous ont été cédés par le gouvernement français. Ces fusils vont être distribués aux milices. Le ministre veut que dans ce moment suprême, il n'y ait pas un seul fusil inoccupé. Il arrivera de plus 100,000 fusils américains, commandés par le précédent ministre. Un mot suffit pour tranquilliser la chambre et la nation sur le bruit qui courait que l'ennemi avait enlevé des vivres. Il est vrai que dans les mouvements très compliqués de l'armée, on n'a pas pu constamment faire des distributions régulières. Mais les corps ont eu à supporter des privations cruelles sans que l'on ait pu en réparer le manque. L'intendance générale de l'armée, redoublant de zèle, a organisé un nouveau service ayant pour base la ville de Plaisance, et les bulletins de l'armée portent que ce service est bien organisé. — Un autre sujet d'inquiétude pour les populations, c'est l'agglomération des prisonniers autrichiens dans des villes où leur présence pourrait devenir dangereuse. Je déclare que des ordres ont été donnés pour diriger ces prisonniers sur les forteresses situées aux frontières de l'Etat. Ceux qui sont dans la citadelle de Turin doivent partir demain.

M. Vabron demande que ce discours fût imprimé à 50 mille exemplaires et envoyé dans toutes les communes.

M. Plessa a expliqué également les mesures qu'a prises son département pour la prompte organisation de la garde nationale.

M. Michelin a pris la parole pour interpellier le ministre sur le défaut d'approvisionnement de l'armée, auquel il fait attribuer tous nos revers. Le ministre de la guerre a répondu qu'il ne pensait pas qu'il y ait eu trahison, mais que, dans tous les cas, des mesures étaient prises pour que pareils faits ne passent pas se reproduire.

En ce moment, M. Biessa, ministre de l'intérieur, a lu l'ordonnance de prorogation de la chambre au 15 septembre prochain.

La chambre s'est séparée aux cris de : Vive le roi !

### NOUVELLES DE ROME.

Rome, 20 juillet. — Le comte Mamiani reste ministre de l'intérieur, avec les affaires étrangères séculières temporairement. La guerre est confiée au comte Campelli, la justice à M. Deza. On ne connaît pas le reste de la composition du ministère.

On suppléons par nos nouvelles particulières de Rome au silence des journaux sur quelques faits importants qui se sont passés dans cette capitale.

Après la réponse de Pie IX à l'adresse votée par la chambre des députés à la suite des affaires de Ferrare, les clubs de Rome, qui cette réponse ont été exaspérés, ont émis d'abord l'avis qu'il fallait recourir aux barricades pour en faire sortir un gouvernement provisoire. Mais comme le plus exalté craint la réaction qui peut surgir d'un instant à l'autre, à cause de l'indignation qu'a excitée dans le peuple la conduite du ministre, dont les mesures ne cessent d'entraver la liberté d'action du parti de gauche, qui continue d'agir à l'encontre de la volonté populaire, et pour parer à tout événement, il s'est distingué des gariboldiens à ce point de vue, et il compte dans ses rangs de nombreux partisans des innovations à l'ordre du jour.

On accuse le comte Mamiani d'avoir exagéré les faits qui se sont passés à l'occasion de l'apparition des Autrichiens à Ferrare. Ce ministre a cru qu'il obtiendrait par là une déclaration de guerre. On sait aujourd'hui que le prince de Lichtenstein, commandant des troupes autrichiennes, avait informé d'avance le pro-légal de Ferrare de son arrivée dans la forteresse pour la ravitailler et en changer la garnison, se fondant sur l'arrangement qui avait été conclu l'année dernière lors de la première arrivée des Autrichiens.

Par cet arrangement, si tant est qu'il existe, le gouvernement papal s'était-il engagé à fournir des vivres à la garnison autrichienne de Ferrare ? La chose n'est pas vraisemblable, après l'énergique protestation provoquée alors par l'arrivée inattendue des Autrichiens. Cet engagement établirait une contradiction trop flagrante. Quoi qu'il en soit, la réquisition des subsistances pour la garnison faite par le prince de Lichtenstein est une véritable contribution imposée à la ville de Ferrare. Voici la dépêche officielle que le général autrichien, adressée au pro-légal après le premier refus de celui-ci :

« D'après le refus que vous m'avez fait de vous prêter à me livrer l'approvisionnement de deux mois pour la citadelle, je me vois dans la nécessité de vous déclarer que j'attends incessamment la réponse décisive sur ce point, ayant disposé qu'en cas de refus j'aurais recours à mes mesures coercitives pour atteindre mon but par tous les moyens qui sont en mon pouvoir. »

« Cependant, désirant de décharger le plus possible la ville de cette dé- pense, je pourrai m'engager à changer le premier article, en ce sens qu'en cas de départ de la garnison l'approvisionnement des deux mois, si on n'a pas empêché la garnison d'acheter ce qu'il lui faut, soit à la ville de Ferrare. »

Il n'est que trop vrai, d'après nos dernières nouvelles de Rome, que cette capitale est menacée de tristes événements. Au milieu de ces tristes circonstances, Pie IX montre une grande fermeté de caractère.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE ROME. — SÉANCE DU 28 JUILLET.

M. Orioli donne sa démission par lettre, se fondant sur ce que ses paroles n'étaient bien accueillies ni par l'assemblée ni par le public.

La chambre ne peut pas décider si cette démission sera acceptée. Des contre-épreuves douteuses ayant eu lieu, cette solution est renvoyée à la séance de demain.

La discussion est ouverte sur le projet de loi présenté par le ministre de la guerre.

M. Bonari critique la conduite du ministère qui ne sait rien prévoir, et qui justifie mal de l'emploi des fonds qu'il ne cesse de demander au pape.

M. Mamiani, ministre de l'intérieur. La critique est aisée; mais croyez-moi, le remède à ces maux réels est plus difficile. Si le ministre demande des fonds, c'est que vous voulez vous-même des armements; et le chiffre demandé par le ministère correspond à l'armement de 24,000 hommes. Je répète que nous n'avons pas de forces suffisantes pour repousser une invasion étrangère. Il faut surtout, et avant tout, l'héroïsme et le courage désespéré des populations. Il se forme dans les provinces des comités de guerre et tout se prépare pour une résistance vigoureuse.

M. Sterbini. J'expliquerai en peu de mots ce refroidissement déplorable sur lequel tous les vrais amis du pays ont gémi. Habités à lire la belle histoire de la guerre de l'indépendance dans la Grèce et l'Espagne, nous pensions voir se renouveler en Italie ces exemples mémorables et uniques; mais rappelons, Messieurs, que dans ces pays le clergé se mit à la tête du mouvement national, et qu'au lieu d'être en arrière sur le champ de bataille, à la poursuite d'une débauche, il se mit à chanter l'hymne de guerre. (Applaudissements.)

Ici, avouons-le, notre clergé n'a pas compris la hauteur de sa mission: il n'a pas senti au cœur battre l'amour de la patrie. Pourquoi le noble exemple des clergés piémontais et lombard n'a-t-il pas été partout imité ? S'il eût agi généralement, nous ne serions pas réduits aujourd'hui à mendier quelques milliers d'écus pour la patrie en danger. (Applaudissements.)

Le projet de loi du ministère de la guerre (pour l'organisation des 24,000 hommes décrétés par les chambres) est voté à l'unanimité, dans son intégralité.

La chambre passe à la discussion des articles et la séance est levée. On dit que dans la séance de demain seront discutées d'autres propositions: la première, du député Zerbini, consiste à proposer de décréter l'envoi à Ch. Albert des détachements de volontaires qui seront formés, après être concertés avec le roi; la 2<sup>e</sup>, du député Fiorenzy qui voudrait que la chambre décrétât l'appel d'une ligue solennelle en Italie aux frais de l'Etat romain.

On croit qu'il ne sera pas fait d'opposition à ces deux propositions.

### NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

Le gouvernement prussien vient d'adresser aux autres Etats du Zollverein une circulaire par laquelle il leur propose des mesures destinées à mettre le commerce du Zollverein à couvert des effets des primes instituées en France par le décret du 10 juin. Le gouvernement prussien propose de frapper de droits additionnels considérables quelques articles parmi lesquels figurent les soieries, les fils de laine, les tissus de laine purs ou mélangés autres que les draps. Le nouveau régime entrerait en vigueur le jour même de sa publication et serait maintenu aussi longtemps que le décret du 10 juin sortirait ses effets, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1848. Les nouveaux droits seraient perçus sur toutes les frontières indistinctement et sans distinction d'origine.

COLOGNE, 7 Août. — Le 6 août, jour de la reconnaissance du vicar de l'empire par les troupes de toute la confédération, s'est passé ici dans la plus grande tranquillité, sans aucune cérémonie militaire. Le gouvernement prussien s'est entendu avec le vicar de l'empire et son ministère pour que la parade et le hurrah se bornassent aux troupes destinées immédiatement à servir la confédération, et que, pour le reste des troupes prussiennes, l'ordre du jour du 30 juillet fût regardé comme suffisant; et il ne dépend que du soldat d'obéir.

AFENRADE, 3 Août. — Aujourd'hui à midi, est arrivée au quartier-général, par un dragon du Schleswig-Holstein, la nouvelle que les Suédois se sont retirés de Fuhnen et retournés en Suède. (Barsenhalle.)

Le ministre de la marine de Danemark a fait connaître officiellement au gouvernement du roi, qu'après les ports de Swinemünde, de Wolgast, de Cammin et de Kie, avec l'embouchure du canal de Sleswig à Holtenau, déjà déclarés en état de blocus, Greiswalde et les côtes orientales de Stralsund, ainsi que les embouchures de l'Elbe, du Weycher, de la Jähde, seront bloqués à partir du 25 août.

Aucun autre port ne doit être considéré comme bloqué.

avant que la déclaration n'en soit faite par le gouvernement danois.

VIENNE, 4 AOÛT. — Les deux derniers articles de l'adresse nationale ont offert de remarquable et ont été remplis en grande partie par des interpellations puériles. C'est ainsi, par exemple, qu'un M. Tequi interpellé le ministre au sujet d'un charivari qui a été donné à un prince catholique qui avait refusé de rendre les honneurs funèbres à un digne mort dans un incendie. Il est vrai qu'à cette occasion on avait jeté quelques pierres à un détachement de cavalerie de la garde nationale, avant voulu employer la force pour disperser la foule.

Dans la séance d'aujourd'hui, M. Schwarzer, ministre des tribunes a répondu aux demandes de M. Kudlich, sur les mesures qui avaient été prises pour donner de l'ouvrage aux ouvriers des provinces, qui étrangers seraient renvoyés dans leurs provinces, et que les ouvriers seraient plus payés dorénavant par jour, mais par accord et à la tâche.

M. Scherzer, de Vienne, a interpellé le ministre de la guerre pour savoir si l'ordre avait été donné aux régiments des pays héréditaires allemands de porter la cocarde allemande. M. De Latour a répondu qu'avant de souder une question aussi importante, il fallait d'abord l'examiner en conseil des ministres. Le ministre croit aux bonnes dispositions de l'Autriche pour l'Allemagne; mais l'introduction de la cocarde allemande pourrait, à son avis, semer la division dans une armée composée de différentes nations. Cette déclaration paraît impressionner différemment les diverses fractions de l'assemblée.

Un député de la Gallicie a demandé à M. Dobbfhof, ministre des finances, si c'est lui qui a ordonné la licitation de l'impôt des juifs, et ordinairement donné à bail aux plus offrant; il en résulte que les juifs ont recours aux moyens les plus vexatoires pour rendre l'impôt productif. Le ministre a déclaré qu'il n'avait exigé des juifs l'impôt de consommation.

M. Syrakowsky a voulu savoir ensuite si les pouvoirs civils et militaires sont réunis en Gallicie dans la personne du viceroy de l'Autriche, gouverneur de la province. M. Syrakowsky motivait sa demande sur proclamation rendue par ce gouverneur et dans laquelle ces pouvoirs sont en effet confondus.

M. Dobbfhof a rappelé à ce sujet les renseignements qu'il a déjà donnés sur la situation de la Gallicie, ainsi que la réponse de S. M. à un député de la Gallicie, réponse dans laquelle il est déclaré que le gouvernement n'est que provisoire. Après ces diverses interpellations, l'Assemblée a renoncé à la discussion du règlement provisoire.

M. Charles Wayer, député de Brünn, a été nommé sous-secrétaire d'Etat. M. Fischer, député de Salzbourg, et Fischneel, député de Vienne, ont été nommés du ministère de l'intérieur.

L'attente de la réponse de S. M. tient tout le monde en suspens. On fait de grandes espérances sur une rencontre que le roi aurait faite à Salze de la députation de l'Assemblée constituante.

De jour en jour il y a moins de numéraire en circulation. Les marchands sont réduits à découper les bank-notes d'un florin en quatre morceaux pour avoir de la petite monnaie.

C'est avant-hier qu'a eu lieu dans les différentes villes d'Allemagne la cérémonie de prestation d'hommage envers le vicar de l'empire. La position soulevée par l'armée prussienne a eu le succès désiré; les troupes prussiennes n'ont pris aucune part à cet acte. Cependant, il y a eu à Aix-la-Chapelle à l'occasion de la présentation à la garde nationale d'un drapeau aux couleurs allemandes. Les différents garnisons grand-duché de Hesse avaient ordre de remplir toutes les dispositions du programme contenu dans la circulaire du ministre de la guerre de l'empire.

Le gouvernement prussien a ordonné aux régiments qui avaient quitta la cocarde allemande de la reprendre immédiatement.

L'ordre du jour lu à toutes les garnisons du Hanovre et qui est signé par le roi et contresigné par le ministre de la guerre, contient le passage suivant : Soldats, je vous informe que l'archiduc Jean d'Autriche a été élu vicar de l'empire, ce à quoi j'ai donné mon consentement. La direction générale de l'armée allemande entre aussi dans ses attributions. Dès que sera nécessaire pour la protection de l'Allemagne, je vous ordonne de vous réunir en divisions d'armée dans les Etats allemands qui ont été assignés à votre régiment.

PESTH, 30 JUILLET. — La députation envoyée à Inspruck, pour la diète, pria instamment le roi de permettre, s'il ne s'agit pas lui-même à Pesth, que l'archiduc François-Joseph, duc de Saxe, l'archiduc François-Charles, soit couronné dès à présent sur Hongrie et des pays voisins, et fasse d'Olom sa résidence. Le couronnement de l'archiduc François-Joseph aurait lieu de la même manière que celui de l'empereur régnant Ferdinand, vivant de François I<sup>er</sup>, et le roi ne perdrait rien de sa souveraineté par le couronnement du nouveau; mais il ne peut l'exercer qu'à condition de résider en Hongrie.

(Gaz. de Breslau.)

### PRINCIPALES DU DANUBE.

On écrit de Bucharest, le 18 juillet : Hier sont arrivés à Constantinople des dépêches de Jon Ghika, portant que le Porte a reconstruit notre constitution; 2° les envoyés français et anglais ont donné leur assentiment à cette résolution; 3° le Porte a protesté contre toute intervention des troupes russes, en déclarant qu'il était prêt à soutenir toute sorte pour maintenir au besoin l'ordre dans l'armée; 4° que la garde nationale projetée doit être restreinte à un chiffre convenable; 5° que le Porte est résolu de ne faire aucune atteinte à ses droits, toute violation des anciens traités entre la Turquie et la Valachie; 6° qu'un plénipotentiaire turc arrivera ces jours-ci porteur de la notification officielle des résolutions ci-dessus.

On commence enfin à s'occuper sérieusement de l'organisation de la garde nationale.

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

MADRID, 2 AOÛT. — La Gazette publie le décret qui nomme M. Mon, ambassadeur à Vienne.

Le décret royal lui donne le titre d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près S. M. l'empereur d'Autriche. Le décret royal de cette nomination est contresigné par le ministre des affaires étrangères, duc de Sotomayor.

Le contrat entre le gouvernement et la banque de St-Pétersbourg, doit être annulé. Cette nouvelle, commentée de manière tout à fait différente, a produit une fâcheuse impression dans le monde financier. L'escompte des billets de la banque de St-Pétersbourg a métré de 6 p. c. à 9 et même à 10 p. c. : c'est la panique qui ne sera que passagère.

Les nouvelles des provinces continuent d'être satisfaisantes. Le gouverneur, capitaine-général des Iles Philippines mourut le 5 mai, la tranquillité était parfaite dans cette île.

### NOUVELLES DE FRANCE.

PARIS, 7 AOÛT, 7 heures du soir. — Nous apprenons à l'instant que l'envoyé extraordinaire du roi Charles-Albert, jusqu'à présent s'était maintenu dans une grande réserve sur le sujet de l'intervention française en Italie. Arrivé aujourd'hui des pouvoirs étendus pour demander avec instance cette intervention.

Le gouvernement français a répondu qu'il ne pouvait intervenir en ce moment, parce qu'il négociait une médiation concertée avec l'Angleterre.



